

# SAISON RANDO 2022 / 2023.

## QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA NOUVELLE SAISON.

L'ouverture de la saison 2022/2023 est fixée au LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022. Cependant le système de gestion de la vie fédérale sera fermé entre le jeudi 25 août et le jeudi 1<sup>er</sup> septembre afin que la F.F.R.P mette en œuvre les nouveautés de la saison sportive.

### \* Coût des licences :

- Licence IRA : (Individuelle Responsabilité Accident) = 42€ ( 28€ FFRP) + (12€ Adhésion Rando Cèze)+ (2€ prélevés par le C.D.R.P du Gard).

- Licence IRA .ANP (Adhérent Non Pratiquant) = 40,70€ (26,70€ FFRP) + (12€ Adhésion Rando Cèze) + (2€ prélevés par le C.D.R.P du Gard).

- Licence IMPN (Multiloisirs pleine nature RC+ AC) = 52€ (38€ FFRP) + (12€ Adhésion Rando Cèze) +( 2€ prélevés par le CDRP du Gard).

Ces licences peuvent être délivrées à partir du début septembre 2022 et sont valables jusqu'au 31 août 2023. Toutefois l'assurance qui est rattachée à la licence est valable jusqu'au 31,12,2023.

Il est a noter que le coût des adhésions à Rando Céze n'a pas augmenté depuis 2003 (12€).

Ces tarifs ne prennent pas en compte le coût d'un abonnement à Passion Rando qui est de 10€ (8€ en 2021).

### \* Dématérialisation des licences :

Pour la saison 2022/2023, la FFRP poursuit la dématérialisation des licences. Vous les recevrez donc en format Pdf directement sur votre ordinateur ou téléphone portable.

Il est très important de donner son adresse e.mail lors de votre demande d'adhésion.

### \* Le certificat médical :

Le certificat médical est valable pour 3 saisons sportives.

Lors de la 1ère prise de licence un certificat médical datant de moins d'un an doit être fourni par l'adhérent.

**\* Le contrôle de l'honorabilité :**

Depuis la rentrée 2020 , la FFRP au même titre que les autres fédérations sportives, est soumise à l'obligation de mettre en place le contrôle de l'honorabilité des dirigeants, encadrants et animateurs. Cette mesure est toujours en vigueur pour cette nouvelle saison. Une liste des personnes concernées a été transmise à la FFRP . Une copie est tenue par le secrétariat de Rando Cèze et sera remise à jour en cas de changement.

**\* Magazine « PASSION RANDO » :**

Le coût d'abonnement à Passion Rando est désormais de 10€ par an au lieu de 8€ en 2021.

**\* Application « MA RANDO ».**

Il existe 215.000 Kms d'itinéraires balisés en France comprenant des GR/GR de pays et PR.

La FFRP lance sa toute première application mobile « MA RANDO ». Cette application est gratuite s'adresse à tous les randonneurs du débutant au plus aguerri. Elle propose plus de 5000 parcours GR/GR de pays et PR partout en France. Côté fonctionnalité « MA RANDO » assure un guidage sûr et performant.

Pour consulter cette nouvelle application attendre toutefois le début septembre 2022.

**\* CÔTE ASSURANCE :**

C'est toujours Groupama qui est notre assureur fédéral.

Peu nombreux sont les adhérents qui comprennent l'utilité du fait d'être assurés pour la pratique associative rando notamment. Ils argumentent qu'ils sont déjà cotisants à la S.Sociale , bénéficiaire d'une mutuelle voire d'une assurance personnelle et ne voient donc pas l'intérêt de se garantir en plus contre les accidents qu'ils peuvent subir ou occasionner lors d'une rando. Au contraire les assurances courantes en Responsabilité Civile des individuels n'assurent quasiment jamais les activités sportives en association.

Conseil pour le savoir : Demandez à votre assureur une attestation d'assurance en Responsabilité Civile pour la pratique sportive associative.....

**\* Bris de lunettes : Il ne peut y avoir droit à garantie pour bris de lunettes que lors d'un accident corporel. (Rando associative ou rando individuelle). Des témoignages des dirigeants ou animateurs seront demandés.**

**\* Le covoiturage : L'assurance automobile du conducteur couvre sa Responsabilité Civile, ses dommages corporels ainsi que ceux du ou des passagers.**

**Concernant la participation financière aux frais de déplacement en voiture, cette question a été abordée et réglée lors du Comité Directeur du 17 mars 2022, à savoir 0,08€ par personne et par kilomètre.**

**\* Le balisage : Annick continue à assurer la gestion du balisage. Une réunion des baliseurs doit avoir lieu prochainement.**

**En espérant que cette synthèse de la vie fédérale vous apporte quelques éclaircissements aux questions que vous vous posiez.**

**A très bientôt sur nos beaux sentiers gardéchois.**

**Fait le 24 août 2022.**

**Michèle/ Jean-Paul**